

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2023/36 EN DATE DU 28/09/2023

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 28 Septembre 2023, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 22 septembre 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. DUBARRY. ESCALIER. BAYLE. MARCILLAUD. BRUZAT

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU. DELOMENIE. LEVEQUE. MOUSNIER. CARREAUD

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance

#### DEMANDE DE SUBVENTION : DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision d'effectuer des travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école.

Considérant que ce projet représente un effort financier important pour la commune, elle propose au Conseil Municipal de solliciter tous les organismes pouvant octroyer des subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à solliciter :

- une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des CTD
- une demande de subvention auprès de l'Etat au titre des fonds vert
- une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

L'enveloppe de travaux s'élèveraient à 100 000€ HT et à 10 627.50€ HT de maîtrise d'œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire, Sylvie ACHARD



Affichée le 30/09/2023

Transmise le 23/09/2023